



Envoyé en préfecture le 31/03/2021  
Reçu en préfecture le 31/03/2021  
Affiché le **01 04 2021**  
222-200056703-20210326-DB20210313-DE



DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2021-03-13

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un le vingt-six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 19 Mars 2021, se sont réunis en visioconférence ou à défaut en audioconférence sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Jean Luc BERTRAND, Stéphanie RAPINEL, Jean Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Eliane LALANDEC, Marie Pierre COLLIN, Monique LE VEE Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, Jean Manuel HERGAS, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Laetitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Pierrick LE NOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Hélène HUET-LE PROVOST, Patricia BRIAND-LE FALLER, Magaly KUBICKA, Alexis LEBRAT.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

M. Yannick ORHAN donne procuration à M. Anthony HOURDEL  
M. Grégory ETIENNE donne procuration à Mme Michelle CARMES  
Mme Dominique FAINZANG donne procuration à M. P. LE NOANE  
Mme Florence CHEVILLARD donne procuration à Mme Nelly MORO

**ABSENT (E.S.) NON REPRESENT (E.S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Jean Luc BERTRAND

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 33*

\*\*\*

**13) Acquisitions rue de la Pointe :**

**Rapporteur :** Madame Stéphanie RAPINEL, Adjointe à l'Urbanisme

A une certaine époque, la rue de la Pointe a été élargie. Dans le cadre de la vente de propriété, il a été constaté que certaines emprises restaient appartenir aux propriétaires alors que dans les faits, elles sont intégrées dans le domaine communal. Il convient de régulariser cette situation.

Dans le cas présent, il s'agit de la propriété Quesseveur sise au 18 rue de la Pointe qui a fait l'objet d'un détachement d'un lot à bâtir. Le géomètre a établi un plan de délimitation.

Après consultation des services des domaines, il est proposé d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Quesseveur Bernard la parcelle cadastrée AD 387 d'une surface de 72 m<sup>2</sup> au prix de 3 960 €/m<sup>2</sup> et auprès de Madame Quesseveur Gwénaelle la parcelle AD 388 d'une surface de 55 m<sup>2</sup> au prix de 3025 € (soit 55€ HT/m<sup>2</sup>).

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Envoyé en préfecture le 31/03/2021  
Reçu en préfecture le 31/03/2021  
Affiché le  
ID : 022-200056703-20210326-DB20210313-DE

*Vu l'avis favorable rendu par la commission « Bâtiments et espaces publics, Voies et réseaux, Urbanisme et Aménagements » du 17 Mars 2021.*

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents aux conditions précitées.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël BATARD.

